



INSTITUT
FRANÇAIS
DE L'ÉDUCATION

Appel à projet LéA

2021

Lieux d'éducation Associés



Le réseau et le dispositif des LéA

Les Lieux d'éducation associés à l'IFÉ (LéA) sont des dispositifs de recherche-développement-formation collaboratifs. Ils articulent quatre entités : des lieux d'éducation (écoles, établissements, réseaux...) porteurs d'un questionnement, des unités de recherche, des structures de formation, et les institutions dont ils dépendent. Ils privilégient des recherches orientées vers le développement de ressources, pris dans un sens large, comme par exemple l'élaboration d'ingénieries didactiques. Les recherches menées dans les LéA ont une visée praxéologique affirmée d'étude des actions des professionnels de l'éducation, et des processus d'apprentissage et de formation, et une visée développementale d'étude des transformations des acteurs permises par ces recherches. Ces recherches contribuent à produire des connaissances scientifiques et des ressources qui sont diffusées au sein du système éducatif, dans la communauté scientifique et partagées au niveau du réseau des LéA.

Le dispositif des LéA est soutenu depuis son lancement en 2011 par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Bureau de l'innovation pédagogique (BIP), ainsi que par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) depuis 2016. La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a rejoint le réseau en 2018. Les politiques institutionnelles sont prises en compte dans les problématiques, les expérimentations et les recherches conduites au sein des LéA.

Les LéA s'appuient sur des équipes pluridisciplinaires. Cette pluridisciplinarité peut concerner les disciplines d'apprentissage, mais aussi les disciplines d'appartenance des chercheurs associés au projet : sciences de l'éducation, didactiques, sociologie de l'éducation, psychologie, sciences cognitives, philosophie de l'éducation...

La pandémie de Covid-19 a réinterrogé la continuité pédagogique avec intensité et dans de multiples aspects¹. Afin de prendre en compte ce contexte particulier, le réseau des LéA a porté son attention aux thématiques faisant écho au vécu de ses acteurs éducatifs durant cette période en les invitant tous à s'exprimer. Les témoignages recueillis ont fait surgir des problématiques témoignant de faiblesses structurelles des organisations pédagogiques en période de crise. A partir de ces problématiques, une réflexion s'est engagée pour déterminer des axes forts dans lesquels de nouveaux projets de recherches collaboratives pouvaient être force de propositions d'innovation.

La question de la décontextualisation des solutions et résultats pour produire des ressources utilisables pour l'enseignement et/ou la formation au-delà de l'équipe du LéA est fondamentale au sein de chaque projet. La dimension collaborative entre tous les acteurs du LéA est un élément essentiel dans la réalisation du projet.

Les LéA associent pour trois ans chercheurs et acteurs éducatifs. Les problématiques de recherche doivent se construire collectivement à partir de questionnements issus des lieux d'éducation. Les LéA peuvent être des établissements scolaires, mais aussi des réseaux d'établissements, des bassins de formation, des établissements d'enseignement supérieur,

¹ Consulter l'enquête IFÉ ["Effets du confinement sur l'activité des professionnels de l'enseignement"](#)

des centres sociaux, des associations, ou tout autre lieu portant un enjeu d'éducation (établissement hospitalier, pénitentiaire...). Dans chaque lieu sont nécessairement informés l'équipe de direction et les représentants des administrations publiques déconcentrées, rectorats, direction des services départementaux de l'éducation nationale, CARDIE (Cellule académique recherche-développement innovation expérimentation), en lien avec les administrations centrales ou les collectivités territoriales qui soutiennent le projet.

Les LéA bénéficient d'un dispositif d'accompagnement et de soutien de leurs travaux par les personnels de l'IFÉ, en lien avec les acteurs institutionnels au niveau national (MENJ, MAA, MESRI associé) ou académique et départemental (rectorats, CARDIE, DSDEN, corps d'inspection...). Pour cela, l'IFÉ met à leur disposition un environnement numérique (site, partage de documents, blog...) et organise des rencontres nationales et internationales à l'échelle du réseau.

Parmi l'ensemble des acteurs impliqués dans un LéA, le correspondant IFÉ assure le lien avec les équipes de recherche, et le correspondant LéA assure le lien avec les différents acteurs du lieu.

Appel à projets

Le réseau des LéA se renouvelle en partie chaque année par l'entrée de nouveaux projets portés conjointement par des acteurs éducatifs et des acteurs de la recherche soutenus par un laboratoire. Les actions de recherche des LéA qui seront retenues dans le cadre de cet appel s'engagent de septembre 2021 à août 2024. Par la suite, elles pourront éventuellement bénéficier d'un renouvellement en déposant un nouveau dossier de candidature.

Pour plus d'information, consulter les espaces en ligne dédiés aux LéA :

- le site Internet des LéA (<http://ife.ens-lyon.fr/lea>)
- le blog collaboratif des LéA (<https://reseaulea.hypotheses.org/>).

Télécharger le dossier de candidature. : <http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea>

Pour les établissements scolaires, le dossier de candidature devra obligatoirement présenter un avis d'opportunité du CARDIE² (Conseiller académique recherche-développement innovation expérimentation) et un avis d'opportunité du chef d'établissement pour le second degré ou du DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) pour le premier degré³.

Le dossier de candidature complet devra parvenir à l'IFÉ (lea.ife@ens-lyon.fr) avant le 26 février 2021 en format WORD et PDF.

² Conformément aux accords IFÉ-DGESCO.

³ Conformément au Décret n° 2019-1403 du 18 décembre 2019 relatif aux recherches et aux expérimentations menées dans les écoles et établissements d'enseignement publics et privés sous contrat et dans les établissements français d'enseignement à l'étranger
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039645601/>

Il sera examiné par une commission de validation associant l'IFÉ-ENS de Lyon, la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement et de la recherche agricoles, et leurs partenaires (laboratoires de recherche, instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation). La constitution d'un dossier de candidature permet à l'équipe porteuse d'un projet de LéA de le discuter et de mieux l'ajuster aux attentes du dispositif.

Les critères d'évaluation des dossiers porteront sur :

- la qualité scientifique du projet ;
- la pertinence et les apports pour l'établissement et le système éducatif ;
- les modalités de collaboration.

Seront également considérés les liens potentiels des projets de LéA avec les trois projets prioritaires de recherche et de formation (PPRF) de l'IFÉ qui sont : "Professions éducatives et territoires" (PPRF1), "Enseigner dans le supérieur" (PPRF2) et "Apprentissages et didactiques" (PPRF3).

Dans le cas d'une demande de renouvellement, s'ajoute à ces critères l'apport du LéA au réseau national des LéA notamment en termes de travail sur les méthodologies et la diffusion des pratiques d'éducation, de recherche et de formation.

Ces critères sont détaillés dans le dossier de candidature.

Cette année, quatre domaines ont été définis pour cet appel à projet. Ils concernent les différents niveaux scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les projets de LéA, dont les problématiques s'insèrent dans ces domaines, seront privilégiés.

Domaines de l'appel à projet

1. Collaboration au sein des collectifs

L'expérience du confinement a révélé l'importance des collectifs d'acteurs éducatifs et les enjeux de la collaboration pour faire face aux difficultés, organiser de nouvelles façons d'éduquer, d'enseigner, d'évaluer, et pour ressourcer les pratiques en pleine adaptation des acteurs.

Quelles sont les collaborations possibles entre enseignants, acteurs éducatifs et partenaires de l'école, à l'intérieur des disciplines, au sein des établissements et à des échelles plus larges (réseaux, bassins de formation, académie...) et sur des territoires diversifiés (ruraux, urbains,...), entre des communautés formelles et non formelles ? Comment ces collaborations s'organisent-elles, en présence ou/et à distance, quels sont leurs appuis, leurs instruments, quels sont les rôles et soutiens de l'institution ?

Quelles sont les collaborations formelles et informelles entre les élèves (de la maternelle au lycée) ou les étudiants ? Comment s'organisent-elles, avec quels outils ? Quels sont les collectifs qui émergent ?

Comment les collaborations agissent-elles au service des apprentissages des élèves ou des étudiants ? Comment soutiennent-elles des situations de développement professionnel pour tous les acteurs impliqués, enseignants, formateurs mais aussi pilotes et chercheurs ? Quelles sont les compétences développées par les uns et les autres ? Existe-t-il une

dynamique conjointe de développement professionnel et d'apprentissage des élèves ou des étudiants ? Comment s'organise-t-elle ?

2. Autonomie – Apprentissage – Education

L'autonomie est un élément clé de la gestion des apprentissages des élèves, et de l'adaptation des enseignants aux situations inédites. Or, l'autonomie des uns et des autres ne se décrète pas et constitue un défi pour le système éducatif.

Autonomie des élèves et des étudiants

L'autonomie des élèves et des étudiants se construit au fil du processus continu d'apprentissage. De quoi parle-t-on selon le degré de maturité des apprenants et dès la maternelle qui est souvent la première expérience de socialisation des enfants ? Quelle prise en compte possible des dimensions cognitive, affective et sociale en contexte scolaire ? Comment éviter le sur-étayage en classe et mettre en place les conditions de l'autonomie à tous les niveaux et dans toutes les filières de l'éducation, dans l'école et hors l'école ? Quels apports des outils numériques en présence, à distance, quels liens avec l'individualisation des apprentissages ? Quelle contribution de chaque discipline au cœur de l'enseignement-apprentissage et des parcours éducatifs ? Quelle co-construction au sein des équipes pédagogiques, et avec les familles et autres partenaires ? En quoi l'autonomie participe-t-elle des "apprentissages fondamentaux" ? En quoi le processus d'autonomisation dépend-il du contexte d'éducation et de ses injonctions (curricula, structure des examens, modalités d'orientation, démarches d'évaluation formatives et sommatives...) ? Comment jouent les politiques d'établissement ? Comment prendre en compte les diversités culturelles et territoriales ? Quels rapports entre autonomie, inégalités et inclusion ?

Autonomie des enseignants

Pendant le confinement, certains enseignants ont vécu la question de leur propre autonomie comme une injonction paradoxale. Quelle autonomie pour les acteurs de l'éducation et de la formation est-elle permise, représentée, souhaitée vis-à-vis des prescriptions ? En quoi l'expérience de confinement a-t-elle interrogé l'agir pédagogique et l'agir évaluatif, notamment du point de vue de la certification de compétences ? En quoi a-t-elle interrogé les compétences numériques des enseignants, en particulier du point de vue du maintien de leur "*présence à distance*" ? Du côté de la formation initiale et continue des enseignants et autres acteurs de l'éducation et de la formation, quelles compétences seraient à développer pour soutenir la construction de l'autonomie des élèves ? Comment le soutien à la construction du projet d'orientation du jeune peut-il participer à une réflexion plus large sur l'éducation ? Quels poids jouent les représentations des différents acteurs ? Quelle co-construction de l'autonomisation est possible entre élèves et enseignants ?

3. Inégalités scolaires – Inégalités sociales – Inégalités numériques

La pandémie a révélé diverses formes d'inégalités, et ce, entre les élèves et étudiants, mais également entre les enseignants, or l'école se doit de lutter contre ces inégalités afin de réduire sur le long terme les inégalités sociales.

La période de confinement a été tout à la fois une source de nouvelles difficultés pour « ancrer »⁴ les élèves mais également l'occasion de développer de nouvelles formes d'apprentissage pour prendre en charge les inégalités. Quels sont les invariants qui permettent de mettre en place des dispositifs d'enseignements distants, performants, capables de ne pas accroître voire de réduire les inégalités ? Quelles évolutions seraient nécessaires dès la maternelle pour lutter plus efficacement contre les inégalités, dont on sait qu'elles se forment très tôt ? Quels partenaires pour le système éducatif dans cette nouvelle forme scolaire où l'enseignant est forcé de partager l'enseignement avec d'autres acteurs ? Quelles relations avec les familles, les acteurs du périscolaire, les associations des territoires aux diverses échelles d'action (locales, régionales, nationales) et dans la diversité des territoires concernés ? Quels rôles complémentaires de l'accompagnement institutionnel, des collectivités, des éditeurs de ressources numériques et des associations ? Quels impacts des littératies numériques et des langages ? Quels processus d'adaptation et d'appropriation des outils et des usages ? Quels dilemmes pour les enseignants et les institutionnels confrontés à des usages et des outils toujours plus nombreux, parfois complexes et en perpétuelle évolution, souvent non institutionnels ? Quelle partition entre l'école et la vie privée ? Comment répondre aux problématiques d'isolement des enseignants ? Enfin, quels atouts le numérique peut-il apporter et comment s'en saisir ?

4. Forme scolaire

Les évolutions de la forme scolaire sont consubstantielles à l'école, à son histoire, avec, notamment, le développement du numérique, ces dernières décennies. La crise sanitaire sans précédent du coronavirus a accéléré ces évolutions. La réflexion sur les nouveaux espace-temps des apprentissages et sur les pratiques pédagogiques, éclairée par la recherche, nourrit innovations ou expérimentations. Comment repenser le format et la forme de « la classe », son organisation selon des espaces et des temps modifiés, à l'échelle de l'établissement, et, plus largement, à l'échelle des écosystèmes locaux afin de garantir, pour tous les élèves, dès l'entrée à l'école, en maternelle, efficacité, équité, créativité et durabilité dans la transmission des savoirs ? Quels rôles, quels impacts de la synchronisation et la désynchronisation des enseignements ? Comment mieux articuler des pratiques de classe hybrides qui conjuguent espaces réels et virtuels, scolaires et non scolaires ? Qu'apprend-on, et n'apprend-on pas à distance ? Comment maîtriser au mieux les effets de la distance ? Quelles sont les perspectives ouvertes par le développement des pratiques numériques distancielles ou hybrides, avec des dimensions collaboratives nouvelles, des environnements de travail virtuels/immersifs, le développement de l'intelligence artificielle, qui permet notamment l'analyse des traces d'apprentissage ? Quel impact de ces évolutions de la forme scolaire sur les curricula, sur les représentations des élèves, leur socialisation et comportements, leurs besoins et stratégies, sur leurs pratiques de travail ? Quelles incidences sur les communautés éducatives ? En quoi cette évolution de la forme scolaire questionne-t-elle aussi la formation des professeurs ? Comment concevoir et mettre en œuvre par un pilotage efficace et dans une logique de partenariat, ces nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre face à la diversité des publics scolaires, de la maternelle au supérieur ?

⁴ Terme signifiant trouver des solutions au décrochage scolaire (L'ancrage scolaire, une façon singulière de faire réussir les élèves", Educagri éditions <https://editions.educagri.fr/pedagogie/5249-l-ancrage-scolaire-9791027501373.html>).